BASES JURIDIQUES DU CONCOURS Tirage au sort de 20 entrées pour notre Karting Experience !

1. Nous
Le centre commercial Miramar de Fuengirola (ci-après dénommé centre commercial Miramar) établit les règles applicables à l'attribution du prix décrit par les présentes bases juridiques parmi les personnes ayant participé à la promotion « Tirage au sort de 20 entrées pour notre Karting Experience ! » (ci-après dénommée la Promotion).

2. Participation
L'utilisateur doit impérativement réaliser trois actions. En premier lieu, il doit devenir fan de la page Facebook officielle du centre commercial Miramar. En deuxième lieu, il devra télécharger l'appli officielle du centre commercial Miramar en indiquant les informations nécessaires et, en dernier lieu, voter avec un smiley souriant pour la nouvelle de l'appli : « Tirage au sort de 20 entrées pour notre Karting Experience ! », en répondant à la question : « aimeriez-vous faire de la vitesse dans notre circuit de karting ? ».

L'utilisateur qui ne respectera pas ces conditions sera exclu.

3. Où participer
La réaction à la question devra se faire sur l'information qui se trouve sur l'application officielle du centre commercial Miramar, disponible pour iOS et Android

4. Les gagnants
20 gagnantS et 20 suppléantS seront choisis de manière aléatoire à travers l'application officielle du centre Commercial Miramar. Le nom du gagnant sera publié sur l'application officielle du centre commercial Miramar le mardi 13 mars 2018.

Le gagnant aura la responsabilité de se mettre en contact avec l'entreprise organisatrice (centre commercial Miramar), via un message privé sur Facebook ou en appelant le centre commercial avant le 27 de marzo, afin de clore les détails concernant la procédure pour recevoir le prix. A partir de ce moment-là, si le gagnant ne contacte pas le centre commercial Miramar, le suppléant seront contacté de la même manière.

5. Le prix
Les gagnants recevront une entrée pour le karting de Miramar, situé sur la terrasse du centre commercial.

Les gagnants doivent collecter le prix à l'entrée au bureau d'information du centre commercial Miramar en présentant la carte d'identité du gagnant Le prix ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un changement, d'une modification ou d'un remplacement par un autre prix et ne pourra pas être échangé pour sa valeur en espèces.

Le prix devra impérativement être utilisé avant le 13 mai.

6. Durée
Le tirage au sort commencera le 2 mars à 11h et prendra fin le 12 mars à 23h59, heure espagnol.

7. Autres considérations
Le centre commercial Miramar se réserve le droit de modifier ou d'annuler les conditions du concours au cours de ce dernier si des raisons valables ou de force majeur en empêchent le déroulement conformément aux présentes bases juridiques, pour des circonstances non imputables au centre commercial Miramar.
De même, si une réclamation à intérêt légitime parvient de la part d'un tiers, de la part du titulaire de la plateforme du réseau social (Facebook) ou de la part d'une autorité compétente, le centre commercial Miramar se réserve le droit de retirer automatiquement un commentaire sans pour autant informer de cela.
Le centre commercial Miramar et les participants au concours se soumettent à la législation espagnole et renoncent expressément à tout autre droit, aux juridictions et tribunaux de la ville de Fuengirola pour tout litige pouvant se créer entre les deux parties.

8. Décharge de responsabilité
Le centre commercial Miramar est exempt de toute responsabilité dérivant du manque temporaire de disponibilité ou de continuité du fonctionnement des services permettant de participer au concours, notamment mais pas exclusivement, dû aux erreurs d'accès à la page du concours sur Internet.
De même, le centre commercial Miramar est exonéré de toute responsabilité en cas d'erreur sur les coordonnées fournies par le gagnant et qui empêcherait son identification.
Chaque utilisateur est l'unique responsable du commentaire qu'il publie. Le centre commercial Miramar se réserve le droit d'éliminer tout contenu qui enfreindrait les règles du concours ainsi que tout commentaire inapproprié pour le centre commercial Miramar ou pour des tiers.

9. Approbation des bases juridiques
Les bases juridiques du concours seront mises à disposition de toute personne intéressée à travers la page Facebook du centre commercial Miramar.

Tous les participants au concours, par le simple fait d'y participer, acceptent les bases juridiques de ce dernier, les règles de participation, les termes, les conditions et la politique de confidentialité et de protection des données exposés sur la page d'inscription de ce tirage au sort.

10. Détachement de Facebook

Facebook ne sponsorise, ne soutient et n'administre en aucune façon cette action et n'a aucun lien avec cette dernière. Les participants sont conscients qu'ils fournissent l'information les concernant au centre commercial Miramar et non pas à Facebook. Toute question, tout commentaire ou toute réclamation ayant un lien avec l'action devra être présenté(e) au centre commercial Miramar et non pas à Facebook.

Fuengirola, le 2 mars 2018.